

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2016

**CP2016_10_11
id. 2822**

L'an deux mille seize le vingt six octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL
DANS LES COLLÈGES PUBLICS TARN-ET-GARONNAIS**

L'Assemblée Départementale s'est engagée depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2nd degré avec la Région de Midi-Pyrénées, l'Académie de Toulouse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées (D.R.A.A.F.), les Départements de l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

Un espace numérique de travail est un portail Internet éducatif offrant aux élèves, aux personnels enseignants et non enseignants, ainsi qu'aux parents un accès simple à l'ensemble des services numériques en rapport avec son activité. Il s'agit par exemple :

- de la gestion ou consultation des absences ;
- des notes et du cahier de texte de la classe ;
- de la diffusion et la consultation de supports de cours et de devoirs ;
- de la mise en place de travail collaboratif ;
- de l'accès à des ressources ou services numériques, etc.

Tout utilisateur peut ainsi, où qu'il soit, retrouver son environnement de travail habituel, ses documents, ses ressources, communiquer avec son entourage, collaborer avec ses pairs, accéder à des services en ligne spécifiques.

Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT et, après deux phases d'évolution -ENT1 de 2008 à 2011 et ENT2 de 2012 à 2015-, une troisième phase a été entamée en juin 2015 (ENT3 pour la période 2015-2019).

Comme lors des deux phases précédentes, une convention de partenariat et une convention de groupement de commandes ont été signées avec les partenaires susvisés.

Les marchés ont été lancés et conclus dans le cadre du groupement de commande et le marché propre à notre collectivité s'élève à 244 415,66 € TTC. Dans ce marché attribué à la société KOSMOS, sont inclus le pilotage de l'opération, la maintenance, l'assistance, l'exploitation et l'hébergement, la formation des utilisateurs, les développements complémentaires afin de prendre en compte les évolutions ainsi que des prestations techniques comme le déploiement de nouveaux établissements ou la fusion d'établissements s'il y a lieu.

Ainsi que le Conseil Départemental l'a fait pour l'ENT1 et l'ENT2, une aide financière peut être sollicitée de l'Europe, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), à hauteur de 50 % .

Le dossier de demande de subvention doit comprendre le plan de financement de l'opération qui se présenterait donc comme suit :

- coût total	244 415,66 €
- subvention FEDER.....	122 207,83 €
- autofinancement	122 207,83 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le plan de financement susvisé pour la troisième phase de l'ENT intitulée « Mise en oeuvre et hébergement de l'Espace Numérique de Travail pour les collèges publics de Tarn-et-Garonne : ENT mip 2015-2019 » ;
- Autorise à cet effet Monsieur le Président à solliciter la subvention FEDER d'un montant de 122 207,83 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC